



RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE **TROISIÈME TRIMESTRE 2025**

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
SECTEURS D'ACTIVITÉS	2
FAIT SAILLANT DEPUIS LA FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2025	2
MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES IFRS	3
ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	4
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS	7
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	14
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	18
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	21

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Groupe TVA inc. (« Groupe TVA », « TVA » ou la « Société »), filiale de Québecor Média inc. (« QMI » ou la « société mère »), est une entreprise de communication qui œuvre dans quatre secteurs d'activités : la Télédiffusion, les Services cinématographiques et audiovisuels, les Magazines ainsi que la Production et la distribution. En Télédiffusion, la Société est active en création, en diffusion et en production d'émissions de divertissement, de sports, d'information et d'affaires publiques ainsi qu'en production commerciale. Elle exploite le plus important réseau privé de télévision de langue française en Amérique du Nord, en plus d'exploiter neuf services spécialisés. Le secteur Services cinématographiques et audiovisuels offre des services de location de studios, de mobiles et d'équipements ainsi que des services de postproduction. Dans le secteur Magazines, Groupe TVA publie de nombreux titres, ce qui en fait le plus important éditeur de magazines au Québec. Le secteur Production et distribution se spécialise dans la production et la distribution d'émissions de télévision destinées au marché mondial. Les actions classe B de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole TVA.B.

Le présent rapport de gestion intermédiaire couvre les principales activités du troisième trimestre 2025 ainsi que les plus importants changements effectués en regard de l'exercice financier précédent. Les états financiers consolidés résumés de la Société pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 septembre 2025 et 2024 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») dont, en particulier, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les informations contenues dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, de même qu'avec les états financiers consolidés résumés au 30 septembre 2025. Tous les montants sont en dollars canadiens.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités de la Société se composent des secteurs suivants :

- **Le secteur Télédiffusion** inclut les activités du Réseau TVA, des services spécialisés, la commercialisation de produits numériques associés aux différentes marques télévisuelles ainsi que les activités de production commerciale et d'édition sur mesure notamment par l'entremise de sa filiale Communications Qolab inc. (« **Qolab** »).
- **Le secteur Services cinématographiques et audiovisuels (« MELS »)** inclut les activités de services de location de studios, de mobiles et d'équipements, les activités de doublage et de vidéodescription (« **services d'accessibilité média** ») ainsi que les services de postproduction et de production virtuelle.
- **Le secteur Magazines** comprend les activités d'édition de magazines ainsi que la commercialisation de produits numériques associés aux différentes marques liées aux magazines.
- **Le secteur Production et distribution**, par l'entremise, entre autres, des sociétés du groupe Incendo (« **Incendo** ») et de la division TVA Films, inclut les activités de production et de distribution d'émissions de télévision, de films et de téléseries destinés au marché mondial.

FAIT SAILLANT DEPUIS LA FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2025

- Le 6 août 2025, la Société a annoncé la nomination de monsieur Louis-Philippe Neveu au poste de vice-président, Opérations, Information et Sports. En plus de ses fonctions à « TVA Sports », M. Neveu assurera la direction du secteur clé de l'information de TVA et de « LCN » ainsi que la gestion de l'ensemble des opérations du secteur Télédiffusion de Groupe TVA.

MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES IFRS

Pour évaluer son rendement financier, la Société utilise certaines mesures qui ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, les mesures financières qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

BAIIA ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette) conformément aux IFRS, comme le bénéfice net (la perte nette) avant l'amortissement, les frais financiers, les frais de restructuration, dépréciation d'actifs et autres, les impôts sur le bénéfice (recouvrement d'impôts) et la part (du bénéfice) de la perte dans des sociétés associées. Le BAIIA ajusté, tel que défini ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'activités qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel d'amortissement des actifs corporels et incorporels, y compris toute charge de dépréciation d'actifs, ainsi que le coût associé à des mesures ponctuelles de restructuration, et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses différents secteurs d'activités. En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente le rapprochement du BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés résumés de la Société.

Tableau 1

Rapprochement du BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés résumés
(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :				
Télédiffusion	16 974 \$	9 520 \$	(511) \$	(4 115) \$
Services cinématographiques et audiovisuels	1 377	3 285	3 691	11 315
Magazines	707	363	1 174	316
Production et distribution	(491)	(597)	(3 333)	(1 227)
Éléments intersectoriels	(67)	(350)	(1 261)	(199)
	18 500	12 221	(240)	6 090
Amortissement	5 551	5 149	15 203	16 951
Frais financiers	426	933	1 665	3 684
Frais de restructuration, dépréciation d'actifs et autres	1 367	1 401	5 979	7 359
Impôts sur le bénéfice (recouvrement d'impôts)	2 910	1 963	(5 999)	(3 252)
Part de la perte (du bénéfice) dans des sociétés associées	234	167	2	(452)
Bénéfice net (perte nette)	8 012 \$	2 608 \$	(17 090) \$	(18 200) \$

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024

Revenus de 106 192 000 \$, en baisse de 6 224 000 \$ (-5,5 %).

- Diminution dans tous les secteurs d'activités, soit Télédiffusion (1 776 000 \$ ou -2,0 % des revenus du secteur), Services cinématographiques et audiovisuels (3 329 000 \$ ou -20,5 %), Magazines (1 399 000 \$ ou -16,2 %) ainsi que Production et distribution (353 000 \$ ou -11,7 %).

BAIIA ajusté de 18 500 000 \$, en hausse de 6 279 000 \$ (51,4 %).

- Écart favorable dans les secteurs Télédiffusion (7 454 000 \$ ou 78,3 % du BAIIA ajusté du secteur), Magazines (344 000 \$ ou 94,8 %) ainsi que Production et distribution (106 000 \$).
- Écart défavorable dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels (1 908 000 \$ ou -58,1 %).

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 8 012 000 \$ (0,19 \$ par action de base), comparativement à un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 2 608 000 \$ (0,06 \$ par action de base) pour la même période de 2024. Cet écart favorable de 5 404 000 \$ (0,13 \$ par action de base) s'explique essentiellement par :

- la hausse de 6 279 000 \$ du BAIIA ajusté; et
- l'écart favorable de 507 000 \$ au niveau des frais financiers;
partiellement contrebalancés par :
- l'écart défavorable de 947 000 \$ au niveau des impôts sur le bénéfice; et
- l'écart défavorable de 402 000 \$ au niveau de la charge d'amortissement.

Charge d'amortissement de 5 551 000 \$, soit une hausse de 402 000 \$ qui s'explique essentiellement par la hausse de la charge d'amortissement associée à des améliorations locatives et à des équipements techniques en lien avec le plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023 et découlant de l'achèvement du projet d'aménagement des nouveaux studios et du transfert des opérations télévisuelles au 4545, rue Frontenac à Montréal.

Frais financiers de 426 000 \$, en baisse de 507 000 \$ découlant principalement d'un écart favorable au niveau des intérêts sur la dette lié à un niveau d'endettement moyen moins élevé au cours du troisième trimestre 2025 par rapport au trimestre correspondant de 2024, ainsi que d'un écart favorable au niveau des revenus d'intérêts liés aux régimes à prestations définies.

Frais de restructuration, dépréciation d'actifs et autres de 1 367 000 \$ pour le troisième trimestre de 2025 comparativement à 1 401 000 \$ pour la période correspondante de 2024.

- Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2025, la Société a comptabilisé une charge de 1 400 000 \$ découlant de la réduction de postes et de la mise en place de mesures de réduction de coûts, dont 1 073 000 \$ dans le secteur Télédiffusion, 140 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels, 109 000 \$ dans le secteur Production et distribution ainsi que 78 000 \$ dans le secteur Magazines (une charge de 1 558 000 \$ pour la période correspondante de 2024 dont 1 210 000 \$ dans le secteur Télédiffusion, 173 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels ainsi que 175 000 \$ dans le secteur Magazines).
- Au cours du troisième trimestre 2025, la Société a comptabilisé un gain sur disposition d'immobilisations corporelles de 121 000 \$ (157 000 \$ pour la période correspondante de 2024).

Impôts sur le bénéfice de 2 910 000 \$ (taux d'imposition effectif de 26,1 %) au cours du troisième trimestre 2025, comparativement à des impôts sur le bénéfice de 1 963 000 \$ (taux d'imposition effectif de 41,4 %) à la même période de 2024, soit un écart défavorable de 947 000 \$ qui s'explique principalement par la réalisation d'un bénéfice imposable à des fins fiscales plus élevé par rapport à la période correspondante de 2024. Le taux effectif plus élevé par rapport au taux statuaire de 26,5 % pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2024 s'explique principalement par la comptabilisation d'ajustements relativement aux années antérieures ainsi que par la comptabilisation d'impôts étrangers. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

Part de la perte dans des sociétés associées de 234 000 \$ au troisième trimestre 2025, comparativement à une part de la perte dans des sociétés associées de 167 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2024, soit un écart défavorable de 67 000 \$ qui s'explique par la baisse des résultats financiers d'une société associée dans le domaine de la télévision.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et 2024

Revenus de 355 275 000 \$, en baisse de 30 253 000 \$ (-7,8 %).

- Diminution dans tous les secteurs d'activités, soit Télédiffusion (15 755 000 \$ ou -5,0 % des revenus du secteur), Services cinématographiques et audiovisuels (12 495 000 \$ ou -23,8 %), Magazines (2 798 000 \$ ou -11,3 %) ainsi que Production et distribution (420 000 \$ ou -6,6 %).

BAIIA ajusté négatif de 240 000 \$, soit un écart défavorable de 6 330 000 \$.

- Écart défavorable dans les secteurs Services cinématographiques et audiovisuels (7 624 000 \$ ou -67,4 % du BAIIA ajusté du secteur) ainsi que Production et distribution (2 106 000 \$).
- Écart favorable dans les secteurs Télédiffusion (3 604 000 \$) ainsi que Magazines (858 000 \$).

Perte nette attribuable aux actionnaires de 17 090 000 \$ (-0,40 \$ par action de base) au cours des neuf premiers mois de 2025, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de 18 200 000 \$ (-0,42 \$ par action de base) pour la même période de 2024. Cet écart favorable de 1 110 000 \$ (0,02 \$ par action de base) s'explique essentiellement par :

- l'écart favorable de 2 747 000 \$ au niveau du recouvrement d'impôts;
 - l'écart favorable de 2 019 000 \$ au niveau des frais financiers;
 - l'écart favorable de 1 748 000 \$ au niveau de la charge d'amortissement; et
 - l'écart favorable de 1 380 000 \$ au niveau des frais de restructuration, dépréciation d'actifs et autres;
- partiellement contrebalancés par :
- l'écart défavorable de 6 330 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté négatif; et
 - l'écart défavorable de 454 000 \$ au niveau (du bénéfice) de la perte dans des sociétés associées.

Charge d'amortissement de 15 203 000 \$, soit une baisse de 1 748 000 \$ qui s'explique essentiellement par la baisse de la charge d'amortissement associée à des équipements techniques, à des actifs incorporels découlant d'acquisitions d'entreprises passées, à des équipements destinés à la location ainsi qu'à des équipements informatiques complètement amortis, contrebalancée en partie par la hausse de la charge d'amortissement pour des améliorations locatives.

Frais financiers de 1 665 000 \$, soit une baisse de 2 019 000 \$ expliquée principalement par les mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024.

Frais de restructuration, dépréciation d'actifs et autres de 5 979 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2025 comparativement à 7 359 000 \$ pour la période correspondante de 2024.

- La Société a enregistré une charge de 6 227 000 \$ au cours des neuf premiers mois de 2025 découlant de la réduction de postes et de la mise en place de mesures de réduction de coûts, dont 4 905 000 \$ dans le secteur Télédiffusion, 613 000 \$ dans le secteur Magazines, 431 000 \$ dans le secteur Production et distribution ainsi que 278 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels (2 207 000 \$ pour la période correspondante de 2024 dont 1 596 000 \$ dans le secteur Télédiffusion, 325 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels ainsi que 286 000 \$ dans le secteur Magazines).
- Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025, la Société a comptabilisé un gain de 322 000 \$ lié à la liquidation d'un placement de portefeuille, en plus d'un gain sur disposition d'immobilisations corporelles de 121 000 \$.
- Au cours du deuxième trimestre 2024, la Société a effectué un test de dépréciation sur l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Production et distribution compte tenu du contexte concurrentiel de l'industrie et du ralentissement de son volume d'activités. La Société a ainsi conclu que la valeur recouvrable de cette unité, déterminée sur la base de la valeur d'utilité, était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge de dépréciation sans incidence fiscale de l'écart d'acquisition de 7 781 000 \$ a été comptabilisée.
- Le 28 mars 2024, la Société a conclu la vente à la société mère d'un immeuble situé à Saguenay pour un produit de disposition de 2 600 000 \$. Cette transaction a entraîné la comptabilisation d'un gain sur disposition de 2 309 000 \$. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, la Société a également comptabilisé un gain sur disposition d'autres immobilisations corporelles de 320 000 \$.

Recouvrement d'impôts de 5 999 000 \$ (taux d'imposition effectif de 26,0 %) pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement à un recouvrement d'impôts de 3 252 000 \$ (taux d'imposition effectif de 14,8 %) à la même période de 2024, soit un écart favorable de 2 747 000 \$ qui s'explique principalement par l'incidence de la réalisation d'une perte déductible à des fins fiscales plus grande pour les neuf premiers mois de 2025 par rapport à celle qui avait été réalisée au cours de la période correspondante de 2024. Le taux effectif moins élevé par rapport au taux statutaire de 26,5 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 s'explique essentiellement par l'écart permanent découlant de la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition ainsi que par la comptabilisation d'ajustements relativement aux années antérieures. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

Part de la perte dans des sociétés associées de 2 000 \$ au cours des neuf premiers mois de 2025, comparativement à une part du bénéfice dans des sociétés associées de 452 000 \$ pour la période correspondante de 2024, soit un écart défavorable de 454 000 \$ qui s'explique par la baisse des résultats financiers d'une société associée dans le domaine de la télévision.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Télédiffusion

Comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024

Revenus de 86 620 000 \$, soit une diminution de 1 776 000 \$ (-2,0 %), principalement attribuable à :

- la baisse nette de 6,0 % des revenus du Réseau TVA provenant essentiellement de :
 - la baisse de 11,1 % des revenus publicitaires; et
 - la baisse de 64,4 % des revenus locatifs;

contrebalancées en partie par :

- la hausse de 93,6 % des revenus de contenu découlant, entre autres, de la comptabilisation de la part estimée de la Société pour le troisième trimestre 2025 de l'accord conclu par Google avec le Collectif canadien de journalisme en vertu de la *Loi sur les nouvelles en ligne* pour indemniser les entreprises de nouvelles pour l'utilisation de leur contenu, alors que la part estimée pour l'exercice 2024 avait entièrement été comptabilisée au cours du quatrième trimestre en 2024, en plus d'un ajustement rétroactif favorable comptabilisé au cours du troisième trimestre 2025 pour l'exercice 2024;
- la diminution de 29,6 % des revenus de Qolab découlant d'un volume d'activités moindre; et
- la baisse de 10,0 % des revenus publicitaires des chaînes spécialisées dont une baisse de 12,5 % pour « LCN » et de 10,0 % pour « TVA Sports » alors que la chaîne avait diffusé l'Euro 2024 au cours de la période correspondante de 2024;

contrebalancées en partie par :

- la hausse de 10,3 % des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées découlant, entre autres, d'un ajustement rétroactif favorable en lien avec les taux de redevance de celles-ci.

Statistiques d'écoute du marché francophone

Tableau 2

Statistiques d'écoute du marché francophone

(Parts de marché en %)

Troisième trimestre 2025 vs Troisième trimestre 2024			
	2025	2024	Écart
Chaînes généralistes francophones :			
TVA	22,1	22,3	-0,2
SRC	11,2	15,4	-4,2
Noovo	5,7	5,3	0,4
	39,0	43,0	-4,0
Chaînes spécialisées et payantes francophones :			
TVA	19,1	16,7	2,4
Bell Média	15,0	13,6	1,4
Corus	4,4	4,5	-0,1
SRC	7,1	6,3	0,8
Autres	5,6	5,5	0,1
	51,2	46,6	4,6
Total chaînes anglophones et autres :	9,8	10,4	-0,6
Groupe TVA	41,2	39,0	2,2

Source : Numeris - Québec franco, 1^{er} juillet au 30 septembre, l-d, 2h-2h, t2+.

Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025, les parts de marché de Groupe TVA ont augmenté de 2,2 parts par rapport à la période correspondante de 2024, passant de 39,0 parts à 41,2 parts.

Les parts de marché combinées des services spécialisés de Groupe TVA ont été de 19,1 parts pour le troisième trimestre de 2025 comparativement à 16,7 parts pour la même période de 2024, soit une augmentation de 2,4 parts. La chaîne « TVA Sports » a connu une croissance exceptionnelle de 1,4 part alors que la chaîne de nouvelles et d'affaires publiques « LCN » a connu une croissance importante de 0,9 part découlant, entre autres, de sa couverture exceptionnelle de la politique américaine. Elle conserve ainsi le titre de la chaîne spécialisée la plus écoutée au Québec, devançant même la chaîne généraliste Noovo. La chaîne « QUB Télé » a connu une croissance de 0,2 part, alors que les chaînes de divertissement ont connu un recul de leur part de marché de 0,1 part.

Le Réseau TVA demeure en tête des stations généralistes avec ses 22,1 parts de marché, soit plus que les parts de marché réunies de ses deux principaux concurrents généralistes. *Chanteurs masqués*, avec un auditoire moyen de plus de 1,5 million de téléspectateurs, ainsi que la quotidienne *Indéfendable*, avec un auditoire moyen de plus de 1,4 million de téléspectateurs, se retrouvent respectivement en 1^{ère} et en 3^e positions des émissions les plus regardées au Québec au cours du troisième trimestre 2025.

BAIIA ajusté de 16 974 000 \$, soit une variation favorable de 7 454 000 \$ (78,3 %), expliquée principalement par :

- l'amélioration de 74,4 % du BAIIA ajusté négatif du Réseau TVA provenant de la baisse de 12,1 % de ses charges d'exploitation, découlant principalement des économies générées par les plans de restructuration, notamment au niveau des coûts liés au personnel et des coûts de contenu. À cela s'ajoute un écart favorable lié à la diminution de la taxe sur les services numériques alors qu'au troisième trimestre 2024, un ajustement rétroactif au 1^{er} janvier 2022 avait été comptabilisé pour celle-

ci. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par la baisse de ses revenus, telle qu'expliquée ci-dessus;

- l'augmentation de 21,3 % du BAIIA ajusté de « TVA Sports » découlant de la combinaison de la baisse de 11,8 % de ses charges d'exploitation, alors qu'au cours du trimestre correspondant de 2024, la chaîne avait présenté l'Euro 2024, et de la hausse nette de 4,9 % de ses revenus dont ses revenus d'abonnement due à des ajustements rétroactifs favorables;
- l'augmentation de 125,6 % du BAIIA ajusté des chaînes spécialisées de divertissement provenant de la combinaison de la baisse de 7,5 % de leurs charges d'exploitation et de la hausse nette de 4,1 % de leurs revenus dont leurs revenus d'abonnement due à des ajustements rétroactifs favorables; et
- l'augmentation de 71,8 % du BAIIA ajusté des chaînes spécialisées d'information découlant également de la combinaison de la hausse nette de 8,0 % de leurs revenus, dont leurs revenus d'abonnement due à des ajustements rétroactifs favorables, et de la baisse de 6,1 % de leurs charges d'exploitation.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué, passant de 89,2 % pour le troisième trimestre 2024 à 80,4 % pour la même période de 2025. Cette baisse provient essentiellement de la diminution plus importante des charges d'exploitation que la baisse des revenus.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et 2024

Revenus de 298 209 000 \$, soit une diminution de 15 755 000 \$ (-5,0 %), principalement attribuable à :

- la baisse nette de 7,8 % des revenus du Réseau TVA provenant essentiellement de :
 - la baisse de 7,1 % des revenus publicitaires;
 - la baisse de 40,8 % des revenus liés à la vidéo sur demande (« VSD ») découlant d'un décalage dans la comptabilisation de la diminution de la tarification pour ces services pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 au cours du quatrième trimestre 2024; et
 - la baisse de 79,7 % des revenus locatifs ainsi que de 34,8 % des revenus de production commerciale;

contrebalancées en partie par :

- la hausse de 33,3 % des revenus de contenu découlant, entre autres, de la comptabilisation de la part estimée de la Société pour les neuf premiers mois de 2025 de l'accord conclu par Google avec le Collectif canadien de journalisme, tel que mentionné dans la comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024, alors que la part estimée pour l'exercice 2024 avait entièrement été comptabilisée au cours du quatrième trimestre en 2024;
- la diminution de 15,6 % des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées autres que « TVA Sports », découlant essentiellement d'un ajustement rétroactif favorable non récurrent de 10 184 000 \$ qui avait été comptabilisé au deuxième trimestre 2024 en lien avec les taux de redevance de la chaîne « LCN »;
- la diminution de 10,3 % des revenus de Qolab découlant d'un volume d'activités moindre; et
- la baisse de 5,5 % des revenus publicitaires des chaînes spécialisées autres que « TVA Sports »;

contrebalancées en partie par :

- les augmentations de 28,8 % des revenus publicitaires et de 6,4 % des revenus d'abonnement de « TVA Sports » découlant, entre autres, de la présence des Canadiens de Montréal dans les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey (« LNH »), de la diffusion de la Confrontation des 4 nations ainsi que d'un ajustement rétroactif favorable en lien avec les taux de redevance de la chaîne.

BAIIA ajusté négatif de 511 000 \$, soit une variation favorable de 3 604 000 \$, expliquée principalement par :

- l'amélioration de 98,0 % du BAIIA ajusté négatif de « TVA Sports » découlant de la combinaison de l'augmentation de 11,6 % de ses revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, et de la baisse de 3,4 % de ses charges d'exploitation, notamment au niveau des coûts de contenu alors que la chaîne avait diffusé l'Euro 2024 au cours de la période correspondante de 2024; et
- l'augmentation de 79,8 % du BAIIA ajusté des chaînes de divertissement, surtout attribuable à l'impact de la baisse de 9,2 % de leurs charges d'exploitation, notamment au niveau des coûts de contenu, alors que leurs revenus ont diminué de 2,0 %, essentiellement au niveau des revenus publicitaires;

contrebalancées en partie par :

- la diminution de 51,4 % du BAIIA ajusté des chaînes d'information, provenant principalement de « LCN » et découlant de l'ajustement rétroactif favorable non récurrent au niveau de ses revenus d'abonnement qui avait été comptabilisé au deuxième trimestre 2024, tel qu'expliqué ci-dessus, et ce bien que leurs charges d'exploitation aient diminué de 5,6 %; et
- l'augmentation de 12,8 % du BAIIA ajusté négatif du Réseau TVA découlant essentiellement d'une baisse de 7,8 % de ses revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, bien que les charges d'exploitation aient diminué de 5,9 %, notamment au niveau des coûts de contenu, des coûts liés au personnel et des commissions sur ventes publicitaires, en plus d'un écart favorable lié à la diminution de la taxe sur les services numériques alors qu'au troisième trimestre 2024, un ajustement rétroactif au 1^{er} janvier 2022 avait été comptabilisé pour celle-ci.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué, passant de 101,3 % pour les neuf premiers mois de 2024 à 100,2 % pour la même période de 2025. Cette diminution provient essentiellement de la baisse des charges d'exploitation plus importante que la baisse des revenus.

Services cinématographiques et audiovisuels

Comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024

Revenus de 12 927 000 \$, soit une diminution de 3 329 000 \$ (-20,5 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 27,8 % des revenus de location de studios et d'équipements liée essentiellement au volume d'activités moins élevé au cours du troisième trimestre 2025, alors qu'au cours du trimestre correspondant de 2024, des productions étrangères d'envergure étaient présentes dans les studios; et
- la baisse de 20,2 % des revenus de postproduction découlant d'un volume d'activités moindre.

BAIIA ajusté de 1 377 000 \$, soit une baisse de 1 908 000 \$ (-58,1 %), expliquée principalement par la baisse de 71,6 % du BAIIA ajusté généré par les services de location de studios et d'équipements provenant essentiellement des mêmes éléments que ceux mentionnés ci-dessus pour expliquer l'écart défavorable au niveau des revenus. La baisse de 11,0 % des charges d'exploitation incluent des économies au niveau des coûts liés au personnel ainsi qu'au niveau de certains frais administratifs.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Services cinématographiques et audiovisuels (exprimés en pourcentage des revenus) ont

augmenté, passant de 79,8 % pour le troisième trimestre 2024 à 89,3 % pour le troisième trimestre 2025. Cette augmentation provient essentiellement de la diminution plus importante des revenus que la baisse des charges d'exploitation.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et 2024

Revenus de 40 034 000 \$, soit une diminution de 12 495 000 \$ (-23,8 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 45,6 % des revenus de location de studios et d'équipements expliquée par les mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024;
- la baisse de 8,4 % des revenus de services d'accessibilité média en lien avec la baisse de la tarification; et
- les baisses respectives de 58,3 % et de 3,0 % des revenus de production virtuelle et des revenus de postproduction découlant de volumes d'activités moindres;

contrebalancées en partie par :

- la hausse de 88,2 % des revenus de location de mobiles liée à la hausse du volume d'activités.

BAIIA ajusté de 3 691 000 \$, soit un écart défavorable de 7 624 000 \$ (-67,4 %), expliqué principalement par :

- la diminution de 80,9 % du BAIIA ajusté généré par les activités de location de studios et d'équipements expliquée par la baisse du volume d'activités découlant, entre autres, de l'absence de productions étrangères d'envergure dans les studios;

contrebalancée en partie par :

- l'amélioration de 61,0 % du BAIIA ajusté négatif généré par les activités de postproduction; et
- l'augmentation de la rentabilité des activités d'accessibilité média.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Services cinématographiques et audiovisuels (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté, passant de 78,5 % pour les neuf premiers mois de 2024 à 90,8 % pour la période correspondante de 2025. Cette augmentation s'explique par le même élément que celui mentionné dans la comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024.

Magazines

Comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024

Revenus de 7 244 000 \$, soit une baisse de 1 399 000 \$ (-16,2 %), essentiellement attribuable à :

- la baisse de 25,5 % des revenus publicitaires, affectant principalement la catégorie « Mensuels », et liée en partie à la réduction du nombre de parutions;
- la baisse de 20,0 % de l'aide provenant du Fonds du Canada pour les périodiques;
- la baisse de 9,3 % des revenus en kiosque, affectant les catégories « Artistiques » et « Mensuels » et découlant de la baisse du marché ainsi que de la réduction du nombre de parutions; et
- la baisse de 17,1 % des revenus d'abonnement, affectant principalement la catégorie « Mensuels », et liée en partie à la réduction du nombre de parutions.

Fonds du Canada pour les périodiques (« FCP »)

Le 1^{er} avril 2010, le gouvernement canadien a instauré le FCP qui offre une aide financière aux industries canadiennes des magazines et des journaux non quotidiens afin qu'elles puissent continuer à produire et à diffuser du contenu canadien. En 2020, le ministre du Patrimoine canadien a annoncé la modernisation de ce fonds avec l'objectif de miser davantage sur la création de contenu canadien, un changement prenant effet pour le cycle de subventions débutant le 1^{er} avril 2021 et prévoyant une période de transition de cinq ans, à la fin de laquelle les changements apportés au programme seront tous en vigueur. Compte tenu que l'ancienne méthode d'attribution des subventions était davantage axée sur la diffusion des titres, ce changement a et aura un impact sur le montant d'aide gouvernementale dont bénéficie ce secteur d'activités et provenant de ce programme régulier. L'ensemble de l'aide reliée à ce fonds est entièrement enregistré à titre de revenus et représente 18,4 % des revenus du secteur pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2025 (19,3 % pour la période correspondante de 2024).

BAIIA ajusté de 707 000 \$, soit une hausse de 344 000 \$ (94,8 %), découlant principalement d'économies, notamment au niveau des frais de contenu, de messagerie et d'impression ainsi que d'un écart favorable lié à des frais légaux dans le cadre d'un litige qui avaient été comptabilisés au cours du troisième trimestre 2024, qui ont plus que compensé la baisse des revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, et l'augmentation des frais de recyclage liés à la tarification du nouveau système de collecte sélective.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Magazines (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué et représentent 90,2 % pour le troisième trimestre de 2025 contre 95,8 % pour la même période de 2024. Cette baisse provient de la diminution plus importante des charges d'exploitation que la baisse des revenus.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et 2024

Revenus de 21 879 000 \$, soit une baisse de 2 798 000 \$ (-11,3 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 16,2 % des revenus publicitaires, affectant principalement la catégorie « Mensuels », et liée en partie à la réduction du nombre de parutions;
- la baisse de 8,2 % des revenus en kiosque, affectant principalement la catégorie « Artistiques » et découlant de la baisse du marché ainsi que de la réduction du nombre de parutions;
- la baisse de 12,7 % des revenus d'abonnement, affectant principalement la catégorie « Mensuels », et liée en partie à la réduction du nombre de parutions telle que mentionnée ci-dessus; et
- la baisse de 11,5 % de l'aide provenant du FCP.

BAIIA ajusté de 1 174 000 \$, soit une hausse de 858 000 \$, expliquée principalement par des économies supérieures à la baisse des revenus, essentiellement pour les mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Magazines (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué et représentent 94,6 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 contre 98,7 % pour la même période de 2024. Cette diminution s'explique par le même élément que celui mentionné dans la comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024.

Comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024

Revenus de 2 661 000 \$, soit une diminution de 353 000 \$ (-11,7 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 43,2 % des revenus de TVA Films, essentiellement liée aux revenus de distribution exceptionnels en cinéma générés par le film *Nos Belles-Sœurs* au cours du troisième trimestre 2024, compensés en partie par l'augmentation des revenus liés à la vente de licences pour la télévision pour ce même film au cours du troisième trimestre 2025;

contrebalancée en partie par :

- l'augmentation des revenus de distribution internationale, essentiellement pour les films produits par Incendo, ainsi que l'augmentation de 65,0 % des revenus de distribution sur les plateformes d'écoute en continu.

Les activités reliées à la distribution de films produits par Incendo représentent 39,6 % des revenus de ce secteur pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2025 alors qu'elles représentaient 22,9 % pour la période correspondante de 2024.

BAIIA ajusté négatif de 491 000 \$, soit une variation favorable de 106 000 \$ expliquée principalement par l'augmentation de la marge brute générée par les activités de distribution internationale et par des économies au niveau des frais administratifs d'Incendo ainsi que par l'amélioration du BAIIA ajusté négatif de TVA Distribution alors qu'une charge de dépréciation de certains droits avait été comptabilisée au cours du troisième trimestre 2024, contrebalancées en partie par la baisse de rentabilité de TVA Films.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Production et distribution (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué et représentent 118,5 % pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2025 contre 119,8 % pour la même période de 2024. Cette baisse s'explique principalement par la diminution plus importante des charges d'exploitation que la baisse des revenus.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et 2024

Revenus de 5 925 000 \$, soit une diminution de 420 000 \$ (-6,6 %), expliquée principalement par les mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024.

Les activités reliées à la distribution de films produits par Incendo représentent 31,2 % des revenus de ce secteur pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 alors qu'elles représentaient 21,3 % pour la période correspondante de 2024.

BAIIA ajusté négatif de 3 333 000 \$, soit un écart défavorable de 2 106 000 \$, expliquée par une charge de dépréciation de certains droits comptabilisée au cours des neuf premiers mois de 2025 ainsi que par les mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des troisièmes trimestres 2025 et 2024.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Production et distribution (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté et représentent 156,3 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 contre 119,3 % pour la même période de 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges d'exploitation, découlant essentiellement de la comptabilisation d'une charge de dépréciation de certains droits.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Les flux de trésorerie de la Société liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont résumés dans le tableau 3 suivant :

Tableau 3
Résumé des flux de trésorerie de la Société
(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	35 608	\$ 8 234	\$ 20 925	\$ 23 121
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(3 372)	(7 423)	(10 219)	(18 685)
Dispositions d'immobilisations corporelles	138	157	138	2 920
Autres	(177)	(273)	(888)	(1 494)
Remboursement de la dette nette	32 197	\$ 695	\$ 9 956	\$ 5 862
	30 septembre 2025		31 décembre 2024	
Situation à la fin :				
Emprunt bancaire		-	\$	3 667
Tranche à court terme de la dette auprès de la société mère		32 993		33 976
Moins : Espèces		(5 306)		-
Dette nette		27 687	\$	37 643

Activités d'exploitation

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en hausse de 27 374 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2025 par rapport à la période correspondante de 2024. Cet écart est principalement dû à la variation nette favorable de 23 898 000 \$ au niveau des actifs et passifs d'exploitation, notamment des écarts favorables au niveau des débiteurs, des créditeurs, charges à payer et provisions ainsi que des droits de contenu à payer, contrebalancés en partie par un écart défavorable au niveau du contenu audiovisuel.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en baisse de 2 196 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 par rapport à la période correspondante de 2024 principalement dû à un écart défavorable de 6 330 000 \$ au niveau du BAIJA ajusté ainsi qu'à des écarts défavorables au niveau des économies d'impôts exigibles et des frais de restructuration, contrebalancés en partie par la variation nette favorable de 12 589 000 \$ au niveau des actifs et passifs d'exploitation. La variation nette favorable au niveau des actifs et passifs d'exploitation provient notamment d'écarts favorables au niveau des débiteurs, des droits de contenu à payer ainsi que des actifs et passifs d'impôts exigibles, contrebalancés en partie par un écart défavorable au niveau du contenu audiovisuel.

Fonds de roulement de 35 696 000 \$ au 30 septembre 2025 comparativement à un fonds de roulement de 26 063 000 \$ au 31 décembre 2024. Cet écart favorable de 9 633 000 \$ est principalement attribuable à la hausse du contenu audiovisuel ainsi qu'à la baisse des créditeurs, charges à payer et provisions, contrebalancées en partie par la diminution des débiteurs.

Activités d'investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels de 3 372 000 \$ pour le troisième trimestre de 2025, comparativement à 7 423 000 \$ pour la même période de 2024, soit une baisse de 4 051 000 \$. Cette baisse s'explique essentiellement par des investissements moins importants en lien avec le plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023, notamment au niveau des équipements techniques, découlant de l'achèvement du projet d'aménagement des nouveaux studios et du transfert des opérations télévisuelles au 4545, rue Frontenac à Montréal.

Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels de 10 219 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement à 18 685 000 \$ pour la même période de 2024, soit une baisse de 8 466 000 \$ expliquée principalement par le même élément que celui mentionné dans la comparaison des acquisitions pour le troisième trimestre 2025 par rapport aux acquisitions pour la période correspondante de 2024, ainsi que par des investissements moins importants en équipements destinés à la location.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025, les sorties de fonds en lien avec les immobilisations corporelles et actifs incorporels consistaient principalement en des déboursés liés à des projets débutés en 2024 et financés par les créditeurs et charges à payer au 31 décembre de cette même année, dont des investissements en lien avec le plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023, tels que mentionnés ci-dessus, de même que certaines démarches liées à l'amorce du projet de transformation de l'ancien siège social de la Société et des investissements dans un système de gestion du contenu audiovisuel de la Société.

Dispositions d'immobilisations corporelles de 138 000 \$ pour le troisième trimestre de 2025 (157 000 \$ au cours de la période correspondante de 2024 découlant de la disposition d'actifs complètement amortis).

Dispositions d'immobilisations corporelles de 138 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2025 (2 920 000 \$ au cours de la période correspondante de 2024 découlant principalement de la disposition d'un immeuble situé à Saguenay en faveur de la société mère).

Activités de financement

Dette auprès de la société mère (excluant les frais de financement reportés) de 33 000 000 \$ au 30 septembre 2025, comparativement à 34 000 000 \$ au 31 décembre 2024, soit une baisse de 1 000 000 \$.

Situation financière au 30 septembre 2025

Liquidités disponibles nettes de 92 306 000 \$, soit une facilité de crédit renouvelable disponible et inutilisée de 87 000 000 \$ plus des espèces de 5 306 000 \$.

Au 30 septembre 2025, la totalité du capital de 33 000 000 \$ sur la dette auprès de la société mère était à rembourser au cours de la prochaine période de douze mois.

L'échéance moyenne pondérée de la dette de Groupe TVA était d'environ 0,6 année au 30 septembre 2025 (0,4 année au 31 décembre 2024). La dette était constituée en totalité de dette à taux variable au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Le 28 juin 2023, la Société a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de 120 000 000 \$ venant à échéance le 15 juin 2025, intervenue avec QMI en tant que prêteur. Le 12 juin 2025, la Société a amendé celle-ci afin de proroger son échéance du 15 juin 2025 au 30 juin 2026. Cette facilité de crédit renouvelable porte intérêt au *Canadian Overnight Repo Rate Average* (« CORRA ») ou au taux préférentiel du Canada, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de la Société.

Le 28 juin 2023, la Société a également procédé à la clôture d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de 20 000 000 \$, remboursable sur demande. Cette facilité de crédit à demande porte intérêt au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de la Société.

Les deux facilités de crédit comportent certaines clauses restrictives ainsi que des représentations et garanties standards pour ce type d'ententes.

Au 30 septembre 2025, aucune somme n'était prélevée sur la facilité de crédit à demande alors que des lettres de crédit étaient en circulation pour un montant total de 1 757 000 \$. À cette même date, une somme de 33 000 000 \$ était utilisée sur la facilité de crédit renouvelable auprès de QMI. Au 31 décembre 2024, une somme de 382 000 \$ était utilisée sur la facilité de crédit à demande, en plus des lettres de crédit en circulation d'un montant total de 2 573 000 \$. À cette même date, une somme de 34 000 000 \$ était utilisée sur la facilité de crédit renouvelable auprès de QMI.

En décembre 2021, Investissement Québec a accordé un prêt non garanti et ne portant pas intérêt au montant maximal de 25 000 000 \$ à Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. afin d'appuyer la construction d'un quatrième studio de production. Le prêt comporte certaines clauses restrictives ainsi que des représentations et garanties standards pour ce type de prêt. L'entente prévoit le remboursement du prêt par sept versements annuels débutant le 30 septembre 2027. Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été déboursé par Investissement Québec relativement à ce prêt.

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés sur une base annuelle par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles externes et auprès de la société mère devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels, d'acquisitions d'entreprises, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes et d'obligations locatives, de contributions conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de dividendes aux actionnaires et pour respecter ses engagements et garanties.

Au 30 septembre 2025, la Société respectait toutes les conditions relatives à ses facilités de crédit renouvelables.

Analyse du bilan consolidé au 30 septembre 2025

Tableau 4

Bilans consolidés de Groupe TVA

Analyse des principales variations entre les 30 septembre 2025 et 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2025		31 décembre 2024	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
<u>Actifs</u>					
Débiteurs	104 906	\$	134 835	\$ (29 929)	\$ Impact de l'encaissement de certains comptes à recevoir de clients et de sociétés associées ainsi que de la baisse du volume dans certains secteurs d'activités.
Contenu audiovisuel à court terme	120 540		101 195	19 345	Impact de la variation courante et saisonnière des activités ainsi que de la baisse des sous-licences à une société sous contrôle commun.
Contenu audiovisuel à long terme	62 770		82 517	(19 747)	Impact de la variation courante et saisonnière des activités ainsi que de la dépréciation de certains droits.
<u>Passifs</u>					
Créditeurs, charges à payer et provisions	128 428	\$	145 454	\$ (17 026)	\$ Impact du paiement des soldes dus à des fournisseurs et à des sociétés associées, de la baisse du volume d'activités ainsi que du paiement d'indemnités de départ.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation de la Société comprennent les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette et les obligations locatives, les paiements pour des contrats d'acquisition de contenu audiovisuel ainsi que les autres engagements relatifs aux dépenses en immobilisations corporelles, actifs incorporels et autres engagements.

Afin d'obtenir un résumé des obligations contractuelles de la Société, veuillez vous référer au rapport de gestion annuel de Groupe TVA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. En date du 30 septembre 2025, aucune modification significative n'a été apportée aux obligations contractuelles importantes de la Société depuis la fin de l'exercice précédent.

Opérations conclues entre sociétés apparentées

La Société a conclu les opérations suivantes avec des sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités. Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Au cours du troisième trimestre 2025, la Société a vendu des espaces publicitaires et du contenu, a enregistré des revenus d'abonnement et a fourni des services de production, de postproduction et autres à des sociétés sous contrôle commun et associées pour un montant global de 28 620 000 \$ (27 626 000 \$ au troisième trimestre 2024). La hausse provient principalement d'une augmentation des revenus de location, de production et de postproduction auprès de sociétés associées ainsi que d'une hausse des revenus de contenu auprès d'une société sous contrôle commun, nettes d'une diminution des revenus publicitaires auprès d'une société associée et d'une baisse de revenus de production commerciale auprès d'une société sous contrôle commun.

Pour le troisième trimestre 2025, la Société a constaté des charges liées à des achats de contenu, à des services de télécommunication, des achats d'espaces publicitaires, de services professionnels, des commissions sur ventes et des services de presse provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et associées pour un total de 20 092 000 \$ (24 796 000 \$ pour le troisième trimestre 2024). La baisse provient principalement d'une diminution des achats de contenu auprès de sociétés associées, d'une diminution des commissions sur ventes publicitaires auprès de la société mère ainsi que d'une baisse des honoraires pour les services technologiques et numériques de sociétés sous contrôle commun.

De plus, au cours du troisième trimestre 2025, la Société a facturé des honoraires de gestion à des sociétés sous contrôle commun pour un montant de 260 000 \$ (399 000 \$ au troisième trimestre 2024). La diminution des honoraires de gestion facturés découle principalement du transfert vers la société mère de certains services. Ces honoraires sont comptabilisés en réduction des charges d'exploitation.

La Société a également assumé des honoraires de gestion de la société mère pour un montant de 2 239 000 \$ pour les troisièmes trimestres 2025 et 2024 ainsi que des intérêts pour un montant de 953 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable garantie pour le troisième trimestre 2025 (1 136 000 \$ au troisième trimestre 2024).

Au cours des neuf premiers mois de 2025, la Société a vendu des espaces publicitaires et du contenu, a enregistré des revenus d'abonnement et a fourni des services de production, de postproduction et autres à des sociétés sous contrôle commun et associées pour un montant global de 88 607 000 \$ (85 760 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2024). La hausse provient principalement d'une augmentation des revenus de location, de production et de postproduction auprès de sociétés associées, nette d'une diminution des revenus de contenu, des revenus publicitaires et des revenus de production commerciale auprès d'une société associée et de sociétés sous contrôle commun ainsi que d'une baisse des revenus de loyer auprès de la société mère.

Pour les neuf premiers mois de 2025, la Société a constaté des charges liées à des achats de contenu, à des services de télécommunication, des achats d'espaces publicitaires, de services professionnels, des commissions sur ventes et des services de presse provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et associées, pour un total de 78 563 000 \$ (86 793 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2024). La baisse provient principalement d'une

diminution des achats de contenu auprès de sociétés associées, d’une diminution des commissions sur ventes publicitaires, des services de presse et des honoraires de contenu auprès de la société mère ainsi que d’une baisse des honoraires pour les services technologiques et d’achats d’espaces publicitaires auprès de sociétés sous contrôle commun, nettes d’une augmentation des frais de location auprès d’une société sous contrôle commun.

De plus, au cours des neuf premiers mois de 2025, la Société a facturé des honoraires de gestion à des sociétés sous contrôle commun pour un montant de 954 000 \$ (1 967 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2024). La diminution est expliquée par le même élément que celui mentionné ci-dessus.

La Société a également assumé des honoraires de gestion de la société mère pour un montant de 6 716 000 \$ pour les neuf premiers mois de 2025 et de 2024 ainsi que des intérêts pour un montant de 2 907 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable garantie pour les neuf premiers mois de 2025 (4 392 000 \$ pour la période correspondante de 2024).

Capital-actions

Le tableau 5 présente les données du capital-actions de la Société. De plus, 680 450 options d’achat d’actions classe B de la Société étaient en circulation au 14 octobre 2025.

Tableau 5
Nombre d’actions en circulation au 14 octobre 2025
(en actions et en dollars)

	Émises en circulation	Valeur comptable
Actions ordinaires classe A	4 320 000	0,02 \$
Actions classe B	38 885 535	5,33 \$

Contrôles et procédures de communication de l’information

Le contrôle interne à l’égard de l’information financière a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l’information financière de la Société et à la préparation des états financiers selon les IFRS. Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2025, aucune modification touchant le contrôle interne à l’égard de l’information financière qui aurait eu ou qui serait raisonnablement susceptible d’avoir une incidence importante n’a été effectuée.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes. Par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur Internet à www.sedarplus.ca et www.groupepva.ca.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre à », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer » ou « croire » ou la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figurent la saisonnalité, les risques d'exploitation (y compris les mesures relatives à l'établissement des prix prises par des concurrents et les risques reliés à la perte de clients clés dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels ainsi que dans le secteur Production et distribution), les risques reliés aux coûts de contenu de la programmation et de production, le risque de crédit, les risques associés à la réglementation gouvernementale, les risques associés à l'aide gouvernementale, aux effets de la conjoncture économique et de la fragmentation du paysage médiatique, les risques reliés à la capacité d'adaptation de la Société face à l'évolution technologique rapide et aux nouvelles formes de diffusion ou de stockage, les risques reliés aux relations de travail ainsi que les risques liés aux urgences en matière de santé publique, et toute mesure d'urgence mise en œuvre par le gouvernement.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus, qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs, n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif.

Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à www.sedarplus.ca et www.groupe TVA.ca, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 30 octobre 2025 et sont sous réserve des changements pouvant survenir après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal (Québec)

Le 30 octobre 2025

Tableau 6
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars sauf les montants relatifs aux données par action)

	2025		2024	
	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.
Exploitation				
Revenus	106 192 \$	129 415 \$	119 668 \$	146 701 \$
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif)	18 500 \$	1 754 \$	(20 494) \$	5 031 \$
Bénéfice (perte) net(te) attribuable aux actionnaires	8 012 \$	(4 793) \$	(20 309) \$	(1 143) \$
Données par action de base et diluées				
Résultat par action de base et dilué	0,19 \$	(0,11) \$	(0,47) \$	(0,03) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et diluées (en milliers)	43 206	43 206	43 206	43 206
	2024			2023
	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.
Exploitation				
Revenus	112 416 \$	143 951 \$	129 161 \$	151 714 \$
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif)	12 221 \$	13 170 \$	(19 301) \$	5 904 \$
Bénéfice (perte) net(te) attribuable aux actionnaires	2 608 \$	(2 905) \$	(17 903) \$	(15 872) \$
Données par action de base et diluées				
Résultat par action de base et dilué	0,06 \$	(0,07) \$	(0,41) \$	(0,37) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et diluées (en milliers)	43 206	43 206	43 206	43 206

- Les secteurs d'activités de la Société subissent les effets du caractère saisonnier de certaines de leurs activités causés, entre autres, par les variations saisonnières des revenus publicitaires, les habitudes de visionnement, de lecture et d'écoute du public, les besoins en services de production des producteurs internationaux et locaux, la demande de contenu de la part des télédiffuseurs mondiaux et les calendriers de livraison afférents. Puisque la Société dépend des ventes de publicité pour une portion importante de ses revenus, ses résultats d'exploitation sont aussi sensibles aux conditions économiques qui prévalent, y compris les changements dans les conditions économiques locales, régionales et nationales, en outre parce qu'ils peuvent affecter les dépenses de publicité.
- Dans le secteur Télédiffusion, les charges d'exploitation varient principalement en fonction des coûts de programmation qui sont directement reliés aux stratégies de programmation et à la diffusion des événements sportifs en direct, alors que dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels, les charges d'exploitation varient en fonction des besoins en services de production des producteurs internationaux et locaux. Dans le secteur Magazines, les charges d'exploitation varient en fonction des sorties de magazines qui peuvent varier d'un trimestre à l'autre alors que dans le secteur Production et distribution, les charges d'exploitation varient en fonction des calendriers de livraison ainsi que des revenus estimatifs futurs.

Par conséquent, les BAIIA ajustés des périodes intermédiaires peuvent varier d'un trimestre à l'autre.